

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 26 novembre 2013**

L'an deux mille treize, le vingt-six du mois de novembre, à 18h45, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC.

Absents excusés : Alain CLECH, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET, Elsa BOUTOULLE.

Absent : Jean-Marc LABBE.

Monsieur Jean-Louis DARTEYRE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ***Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2013***
- ***Délibération modificative au budget***
- ***Point travaux salle des fêtes***
- ***Règlement intérieur et convention d'utilisation de la salle des fêtes***
- ***Litige voirie***
- ***Travaux irrigation***
- ***Comptes-rendus des réunions des syndicats et des commissions de la CDC***
- ***Questions diverses***

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2013
--

Le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

Marc LABADIE souhaiterait rajouter à l'ordre du jour le point relatif aux travaux du logement T2 de Michotte. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

TRAVAUX LOGEMENT T2 DE MICHOTTE
--

Marc LABADIE présente le devis de réalisation d'un conduit (avec isolation double paroi) et d'un tubage émail pour l'installation d'un poêle à bois par le locataire. Le devis s'élève à la somme de 3.058,38 € TTC. Il justifie le prix par de nombreuses contraintes techniques.

Jean-Louis DARTEYRE demande si le locataire avait demandé à installer un poêle à bois.

Marc LABADIE répond par l'affirmative.

Pierre DIENER rappelle que l'autorisation d'installer un chauffage au bois avait été donnée au précédent locataire, mais les travaux n'avaient pas encore été réalisés.

Marc LABADIE précise que l'isolation du logement est insuffisante. Il propose d'effectuer d'autres recherches. Le devis est donc laissé en attente.

2013-038 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N° 5
--

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le budget pour inscrire les frais relatifs à l'ouverture de la ligne de trésorerie et la dépense du FPIC (Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales), il propose donc les écritures suivantes :

Commune de Saint-Loubert

Séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2013

D 668	+ 100,00 €
D 79325	+ 66,00 €
D 61523	- 166,00 €

Le Conseil Municipal approuve ces opérations à l'unanimité.

POINT TRAVAUX SALLE DES FÊTES

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la première location, il a été constaté des problèmes de réglage du chauffage, de nettoyage du carrelage de la salle et de fonctionnement de l'alarme incendie, des interrupteurs sont également à déplacer hors du tableau électrique.

Les artisans concernés, l'architecte et le bureau d'études ont été contactés, une rencontre est prévue ce vendredi 29 novembre à 10 heures.

REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le Maire présente la convention et le règlement d'utilisation de la salle des fêtes établi pour les nouvelles locations.

Jean-Louis demande comment va fonctionner l'alarme au moment des locations.

Le Maire répond qu'un code temporaire est déterminé par chaque utilisateur pendant la durée de sa location.

Il présente ensuite le document réalisé pour les états des lieux.

Le Conseil Municipal approuve tous les documents.

LITIGE VOIRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dépôt de bois a été effectué en bordure de la voie n° 5 de Courdier sur le drainage sans demande d'autorisation de voirie préalable en mairie, alors que c'est obligatoire. Des photos ont été prises pour établir un procès-verbal pour constater les dégâts au niveau du drain et l'absence de signalisation.

Un courrier a été adressé au propriétaire pour la remise en état des lieux. L'entreprise MALANDIT a été contactée pour évaluer les dégâts occasionnés ainsi que l'entreprise qui a coupé et entreposé le bois. Après entrevue à la mairie, l'entrepreneur est d'accord pour prendre en charge les frais.

TRAVAUX IRRIGATION

Francis DARTEYRE présente les derniers travaux de réparation à effectuer au niveau de la station d'irrigation, à savoir remise en état du variateur pour une somme de 2 937,69 € TTC.

Marc LABADIE signale que de nombreuses malfaçons ont été constatées sur toutes les bornes ce qui engendre de nombreux frais.

Le Maire fait le point des crédits consommés : au niveau des charges à caractère général du budget 2013, les crédits sont épuisés. En conclusion, le réseau d'irrigation n'est pas du tout rentable.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait adressé un courrier aux services de TIGF pour savoir s'il serait possible d'utiliser une de leurs canalisations abandonnées à proximité de la station de pompage pour remplacer la vieille conduite. Il présente à cet effet le devis de l'entreprise SPIECAPAG correspondant, il s'élève à la somme de 134 950,00 € HT.

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité cette proposition.

Une discussion s'engage ensuite sur les travaux réalisés par le SIAEPA dans le cadre du contrat d'entretien. Le bilan de leur prestation est très positif.

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DES SYNDICATS ET DES COMMISSIONS DE LA CdC

- **SISS** : Patrick LUFLADE fait le compte-rendu de la réunion. Il présente les dépenses engagées, fait part des mouvements de personnel et fait le point de la semaine de la sécurité routière.
- **Conseil d'école** : Pierre DIENER présente les horaires proposés suite à la modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2014, les différentes sorties culturelles et sportives, les effectifs de cette année et les prévisions pour la rentrée 2014 et les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

- **Communiqué de la gendarmerie** : le Maire fait part de la réception d'une mise en garde par les services de la gendarmerie concernant de nombreux vols au préjudice de personnes âgées.
- **Ordinateur** : le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait proposé aux écoles du secteur l'ancien ordinateur du secrétariat, mais celles-ci n'étaient pas intéressées. Il fait part ensuite de deux solutions, soit le donner à l'école de Bazas pour un élève handicapé, soit le mettre en vente au plus offrant dans la commune. Le Conseil Municipal décide de le donner à l'école de Bazas.
- **Fax** : Le Maire soumet au Conseil Municipal l'éventualité de basculer les fax sur la messagerie internet afin de limiter les coûts d'impression. Le Conseil donne son accord.
- **Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** : le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des dommages causés par les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols au titre de l'année 2012 avait été adressée au mois de juillet dernier suite à une déclaration de sinistre d'un administré. Cette demande a été examinée en Préfecture mais a reçu un avis défavorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33.